

LE RECOURS À UN ARCHITECTE

Type de projet	Recours à un architecte
DP	Non
DP déposée par une personne morale	Non
PC dont le projet de construction crée de la surface de plancher qui porte la surface de plancher existante à plus de 150m²	Oui
PC déposé par une personne morale (ex : commune, EPCI, société, SCI, ...)	Oui
Construction d'une surface de plancher est > à 150m²	Oui
Constructions agricoles dont la surface de plancher est < 800m²	Non
Constructions agricoles dont la surface de plancher est > 800m²	Oui